



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

VIGIA

Code GIFAP : SC

133 g/l de dimoxystrobine + 50 g/l d'époxiconazole

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

fungicide à usage agricole, utilisable sur blé

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France

Parc d'Affaires de Crécy

2, rue Claude Chappe

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58

fds@philagro.fr

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55

ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon :

- directive 67/548/EEC modifiée par la directive 2001/59/EC (résultats des études expérimentales),
- directives 1999/45/EC, 2001/60/EC, 2006/8/EC (classification basée sur la concentration en substances actives et autres ingrédients), et directive 2003/82/EC pour les pesticides (phrases spécifiques)

Mention (s)	Xn Nocif	N Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) de Risques	R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion	R40 Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
	R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes sur l'enfant.	R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification selon :

- Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)

Classification	Toxicité aiguë orale cat. 4 - Toxicité aiguë inhalation cat. 4 – Sensibilisant cutané cat.1 – carcinogène cat. 2 – Toxicité pour la reproduction (fertilité, fœtus) cat.2 – Toxicité aiguë aquatique cat.1 – Toxicité aquatique chronique cat.1
----------------	---

Pictogrammes SGH SGH07 SGH08 SGH09

Mentions d'avertissement **A T T E N T I O N**

Mentions de danger	H302 Nocif en cas d'ingestion
	H317 Peut provoquer une allergie cutanée
	H332 Nocif par inhalation
	H351 Susceptible de provoquer le cancer
	H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2. Eléments d'étiquetage

Selon directive 1999/45/EC

Symbole(s)



Xn Nocif



N Dangereux pour l'environnement

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

Phrase(s) de Risques	R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
	R40	Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
Phrases de Sécurité	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.R50/53
	R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes sur l'enfant.
	R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
	S2	Conserver hors de portée des enfants.
	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S23.12	Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.
	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]	
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.	
SPe3	Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.	

Selon Règlement 1272/2008 et ses Adaptations au Progrès Techniques (ATP)

Pictogrammes SGH



A T T E N T I O N

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332	Nocif par inhalation
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de

prudence - Prévention

Prévention :

P261	Éviter de respirer les brouillards.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

- SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme un mélange selon les directives CE.

Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	12,5	149961-52-4	Dimoxystrobine IUPAC: (E)-o-(2,5-diméthylphénoxy-méthyl)-2-méthoxyimino-N-méthylphénylacétamide
2	4,7	133855-98-8	Epoxiconazole IUPAC: (2RS,3SR)-1-[3-(2-chlorophényl)-2,3-époxy-2-(4-fluorophényl)propyl]-1H-1,2,4-triazole
3	<50%	57-55-6	Propane-1,2-diol
4	<20%	Non disponible (Mélange)	Polycondensat d'aldéhyde formique-acide phénolsulfonique sous forme de sel de sodium polymère, matières premières listées dans EINECS)
5	<15%	68002-96-0	Alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés
6	<10%	64742-94-5	solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié
7	<0.5%	91-20-3	Naphtalène

Numéro	N° CE	Inscrit Annex-1 / N°REACH	Symbole(s) Règ. 1272/2008	Mentions de danger Règ. 1272/2008	Symbole(s) Dir. 67/548	Phrase(s) de risque Dir. 67/548
1		Oui	SGH07, SGH08, SGH09	H332, H351, H361d, H400, H410	Xn, N	R20, R40, R50/53, R63
2		Oui	SGH08, SGH09	H351, H361fd, H411	Xn, N	R40, R51/53, R62, R63
3	200-338-0	01-21194568-09-23	Non classé	Non classé	Non classé	Non classé
4	*	/	/	H412		R52/53
5		/	SGH06, SGH09	H330, H400	T, N	R23, R50
6	265-198-5	/	SGH08, SGH09	H304, H411	Xn, N	R51/53, R65
7	202-049-5	/	SGH08, SGH09	H302, H351, H400, H410	Xn, N	R22, R40, R50/53

(*) Tous les composants sont enregistrés dans EINECS/ELINCS

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Généralités** En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Inhalation** Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Peau** Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
- Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- Ingestion** Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucun autre symptôme ou effet connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes, monoxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés organo-chlorés.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs / les brouillards de pulvérisation, porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié. Eloigner les sources d'ignition.

Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau. Ne pas rejeter dans la terre, le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour des petites quantités : ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités : Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandation spécifique. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à une température supérieure à -5°C et à l'abri de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation

Protection individuelle :

Respiratoire

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN14387 type ABEK).

Mains

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à montures) (p.ex. EN166)

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Peau et corps

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Autre information

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide, suspension
Couleur	Blanc
Odeur	Faiblement aromatique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Env. 6,5 – 8,5 (pH-mètre)
Point de fusion / point de congélation	-10°C (mesuré avec le produit non dilué)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Env. 100°C (mesuré)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair – Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Env. 23 hPa (à 20°C)
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	1,06 g/cm ³ (OCDE 109)
Solubilité dans l'eau	Dispersible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	440°C (Directive 92/69/CEE, A15)
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité dynamique	Env 78 mPa.s (20°C, 100 1/s) (OCDE 114)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés d'explosivité	Non explosif (Nature des composants)
Propriétés oxydantes	Non oxydant (Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Tension de surface	Non déterminé
--------------------	---------------



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité. Tenir éloigné des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants, bases fortes, acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. (voir aussi section 5).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Nom VIGIA

Toxicité aiguë

DL50 Voie orale

Rat : 1421 mg/kg (OCDE 401)

DL50 Voie dermale

Rat : > 2000 mg/kg (OCDE 402)

CL50 Voie inhalatoire (4 heures)

Rat : > 1mg/l Test réalisé avec un aérosol (OCDE 403)

Irritation

Peau

Lapin : Non irritant (OCDE 404)

Yeux

Lapin : Non irritant (OCDE 405)

Sensibilisation

Souris : Action sensibilisante pour la peau (Essai des ganglions lymphatiques de souris – LLNA) (OCDE 429)

Autres informations toxicologiques

VIGIA

- Génotoxicité : Pas de potentiel génotoxique (Basé sur la composition)

Dimoxystrobine (substance active)

- Cancérogénicité : Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes
- Tératogénicité : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

- Exposition répétée sur organe cible : Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale.

Epoxiconazole (substance active)

- Cancérogénicité : Effet cancérogène possible en expérimentation animale
- Etude de reproduction multi-génération : Indices d'effets néfastes sur la fertilité en expérimentation animale

- Tératogénicité : Indications d'effets néfastes en expérimentation animale.

-Exposition répétée : De grandes quantités peuvent causer des lésions spécifiques aux organes.

La classification du mélange est donc requise pour la toxicité aiguë orale cat.4 – la toxicité aiguë par inhalation cat.4 – la sensibilisation cutanée cat.1 – la cancérogénicité cat.2 – la tératogénicité cat. 2

Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée expérimentale n'est disponible pour la préparation. Les données suivantes s'appliquent aux substances ou mélanges énumérés ci-dessous :

12.1. Toxicité

Nom	VIGIA
Poisson	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -96h (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 0,147 - < 0,215 mg/l (EPA 72-1 , statique)
Daphnies	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -48h (<i>Daphnia magna</i>) : 0,55 mg/l (statique, OCDE 202)
Algues	Toxicité aiguë, CE ₅₀ -72h (Taux de croissance) (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) : 0,438 mg/l (OCDE 201)
Nom	Formulation similaire : SC de 133 g/l Dimoxystrobine + 50 g/l Epoxiconazole
Abeilles	Toxicité aiguë DL ₅₀ -48h orale (<i>Apis mellifera</i>) > 1093 µg s.a./abeille DL ₅₀ -48h contact (<i>Apis mellifera</i>) > 882 µg s.a./abeille
Ver de terre	Toxicité aiguë, CL ₅₀ -14j (<i>Eisenia foetida</i>) : 3,35 mg SA/kg sol
Nom	Dimoxystrobine (substance active)
Oiseaux	Toxicité aiguë DL ₅₀ (<i>Colinus virginianus</i>) : > 2000 mg/kg p.c.
Microorganismes du sol	Pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et de l'azote à 0,2 kg/ha.
Nom	Epoxiconazole (substance active)
Oiseaux	Toxicité aiguë DL ₅₀ (<i>Colinus virginianus</i>) : > 2000 mg SA/kg p.c.
Microorganismes du sol	Pas d'effet significatif sur la minéralisation de l'azote et du carbone à 0,188kg sa/ha.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom	Dimoxystrobine (substance active)
Dégradation biotique	Difficilement biodégradable (Critères OCDE)
Dégradation abiotique	Hydrolyse : stable (4<pH<9)
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées	Boues activées CE ₅₀ : > 1000 mg/l
Nom	Epoxiconazole (substance active)
Dégradation biotique	Difficilement biodégradable (Critères OCDE)
Dégradation abiotique	Hydrolyse : Très stable
Méthodes biologiques pour le traitement des eaux usées	Boues activées inhibition de la respiration - CSEO : >1014 mg/l

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom	Dimoxystrobine (substance active)
Facteur de bioconcentration : 48, <i>Onchorynchus mykiss</i> .	
Ne s'accumule pas dans les organismes	
Nom	Epoxiconazole (substance active)
Facteur de bioconcentration : 59-70, <i>Onchorynchus mykiss</i> (OCDE 405).	
Ne s'accumule pas dans les organismes	

12.4. Mobilité dans le sol

Nom	Dimoxystrobine (substance active)
Kf _{oc} Min : 195.8 - Max : 935.3 - Moyenne arithmétique : 486.2	
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue	
Nom	Epoxiconazole (substance active)
Kf _{oc} (exprimé en mL/g) Min : 4.79 - Max : 21.78	
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre : ADR / RID

Transport fluvial : ADN

Transport maritime : IMO / IMDG

Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Contient 12,5% dimoxystrobine, 4,7% epoxiconazole, solvant naphtha)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Contains 12,5% dimoxystrobin, 4,7% epoxiconazole, solvant naphtha)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 1172

Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE

VIGIA

16. AUTRES INFORMATIONS

Libellé des autres phrases de risques apparaissant en section 3 :

- T Toxique.
- R23 Toxique par inhalation.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Libellé des autres mentions de dangers apparaissant en section 3 :

- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H330 Mortel par inhalation.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Sections modifiées lors de la mise à jour : toutes les sections de cette FDS ont été modifiées pour se conformer au nouveau format du règlement 453/2010/CE.

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.
